

Programme



FNE Centre-Val de Loire, ses associations fédérées et de nombreux acteurs en région se sont associés autour d'un projet régional visant à améliorer les connaissances des réseaux de mares et restaurer leurs fonctionnalités tout en faisant participer la population pour la saisie des mares et réaliser des chantiers bénévoles.

## Fiche technique

IBC – Les mares

Entretien et restauration :  
types d'interventions

### ❖ Les différents types de travaux possibles sur une mare

Pour entretenir ou restaurer une mare, il est nécessaire d'aménager le site pour offrir une multitude de milieux propices à de nombreuses espèces : zones ensoleillées et ombragées, zones d'eau libre plus ou moins profonde, pentes des berges plus ou moins douces...

Il sera nécessaire de :

- **contrôler le développement de la végétation** dans et au bord de la mare par des actions d'arrachage, de débroussaillage, voire d'abattage d'arbres apportant trop d'ombre à la mare ;
- **curer (si besoin)** la mare afin d'évacuer la matière organique trop présente dans le fond de la mare qui empêcherait à la mare de conserver une partie en eau toute l'année ;
- **reprofilier une partie des berges** en veillant à proposer différentes inclinaisons des berges (des plus abruptes aux plus douces) afin de permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et se développer aux abords de la mare ;
- **porter une** attention particulière au développement d'espèces exotiques envahissantes – **fiche IV.4.e.**

Attention, dans tous les cas, il est nécessaire de se rapprocher des services de l'Etat pour se mettre en conformité vis-à-vis de la Loi sur l'Eau (déclarations ou autorisations préalables aux travaux) et se faire accompagner par des professionnels en cas de présence d'espèces protégées sur le site (habilitation, dérogation, conseils sur les périodes optimales d'intervention...).

Il est à rappeler qu'une démarche de construction collective autour d'un projet de restauration de mare est primordial pour la bonne réalisation de ce dernier (médiation environnementale, animation de projet de territoire...).

### ❖ Qui faire intervenir pour les travaux ?

Suivant la grosseur des travaux, le budget alloué ou encore la localisation de la mare, il est possible de confier la réalisation des actions de gestion à divers partenaires : chantiers école, chantiers bénévoles, opération blanche\*, ou prestation de service sont autant de possibilités pour réaliser les travaux.

*\* Opération blanche : opération financière dont les recettes couvrent les charges sans bénéfice. Ici le commanditaire ne paye pas l'intervenant qui se rémunère à posteriori par la vente de la matière extraite du site.*

**Partenaires du Conservatoire d'espaces naturels (Cen) du Centre-Val de Loire sur un site en gestion dans le Loiret :**

Chantier école :

\* MFR de Chaingy – Intervention des élèves de Bac Pro section « Gestion des milieux naturels et de la faune »

27 Route de Blois -  
45380 CHAINGY

Tél. 02.38.88.86.29

@ : mfr.chaingy@mfr.asso.fr

Opération blanche – débardage de bois à cheval :

\* Trait service 45

290 rue des vignes – 45450  
Donnery

@ : tom\_pellerin@yahoo.fr

Recreusage de mare et reprofilage mécanique :

\* Chognot SAS

Z.I. Ouest - rue des Compagnons du Tour de France BP  
28

17700 SURGÈRES

Tél : 05 46 07 64 65

@ : [chognot@chognot.fr](mailto:chognot@chognot.fr)

Voir la vidéo produite par le Cen Centre-Val de Loire :

<https://www.youtube.com/watch?v=tLDbrzZtCE>

- **Chantier école** : intervention d'élèves de bac pro d'une école à proximité pour la réalisation de travaux type débroussaillage, abattage d'arbres et reprofilage de berges. Intervention gratuite des élèves qui apprennent, sur site, à manipuler les outils. Un temps de formation/sensibilisation est à prévoir en échange.

Avantage	Inconvénient
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travail minutieux</b></li> <li>- <b>Intervention gratuite</b></li> <li>- <b>Acquisition d'expérience</b> pour les élèves</li> <li>- <b>Forte adaptabilité</b> aux contraintes du chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité moindre qu'une entreprise</li> </ul>

- **Chantier bénévole** : nos partenaires associatifs peuvent organiser des chantiers bénévoles afin de réaliser des travaux courants ne nécessitant pas l'utilisation de grosses machines, comme l'entretien de la végétation dans ou autour des berges par arrachage ou débroussaillage. Un petit groupe de bénévole est constitué et ce type d'intervention permet de sensibiliser les volontaires aux enjeux de préservation des mares et passer un moment convivial.

Avantage	Inconvénient
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>moment convivial</b> et sensibilisation des volontaires à la préservation des mares,</li> <li>- <b>Travail minutieux</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>travaux légers</b> à renouveler plus régulièrement que les gros travaux.</li> <li>- <b>temps de préparation du chantier</b> à ne pas négliger.</li> <li>- l'avancement des travaux dépendants du <b>nombre de volontaires présents</b>.</li> </ul>

- **Opération blanche** : exemple de l'intervention d'un professionnel du débardage de bois à cheval permettant une extraction gratuite du bois déjà abattu et ce sans intervention d'engins mécaniques lourds qui tasserait le sol et endommagerait ses fonctionnalités. L'intervenant peut ensuite vendre le bois collecté pour assurer sa rémunération.

Avantage	Inconvénient
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Simple</b> (au niveau administratif) car pas de coûts de prestation ni de cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**.</li> <li>- <b>Bénéfice réciproque</b> (intervention gratuite et préservation les sols // rémunération ultérieure)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin d'une <b>bonne communication</b> et d'une <b>forte relation de confiance</b> pour obtenir un résultat correspondant aux attentes car pas de document de cadrage.</li> </ul>

\*\* CCTP : document contractuel qui détermine avec précision les éléments importants à prendre en compte pour la réalisation de travaux. Il contient toutes les clauses et dispositions techniques relatives à un marché public déterminé. Il est nécessaire à la procédure d'appel d'offre et de mise en concurrence.

- **Prestation de service** : intervention de professionnels pour les travaux à réaliser, comme le curage d'une mare et le reprofilage des berges. L'intervenant à l'expérience nécessaire à la réalisation des travaux souhaités, il est efficace sur site et organise le chantier en conséquence. Les machines utilisées ont cependant un impact fort sur les sols et leur coût est important.

Avantage	Inconvénient
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Forte efficacité</b> due à l'emploi de <b>machines</b></li> <li>- <b>Expérience professionnelle</b> éprouvée</li> <li>- <b>Organisation</b> fluide du chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus <b>coûteux</b></li> <li>- attention à la <b>destruction des sols</b> <b>(pas forcément un inconvénient mais ça nécessite bien souvent d'être sur place et savoir adapter le chantier en fonction de ce que l'on découvre)</b></li> </ul>